



**HAL**  
open science

## L'évolution d'un service curial : la chapelle de la reine de France (XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles)

Caroline Zum Kolk

### ► To cite this version:

Caroline Zum Kolk. L'évolution d'un service curial : la chapelle de la reine de France (XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles). Murielle Gaude-Ferragu; Cécile Vincent-Cassy. La dame de cœur. Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, PUR, 2016, 978-2-7535-4870-1. hal-01829619

**HAL Id: hal-01829619**

**<https://hal.science/hal-01829619>**

Submitted on 4 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# L'évolution d'un service curial : la chapelle de la reine de France (XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles)

Caroline zum Kolk

La chapelle de la reine de France a laissé de nombreuses traces dans les archives de l'administration royale. Les documents produits par les clercs de la Chambre des comptes constituent un fond précieux pour étudier son évolution et sa place au sein de la cour. Les ordonnances qui traitent des hôtels royaux<sup>1</sup> se multiplient à partir de 1261, les états listant leurs membres et leurs gages à partir de 1320.

Élisabeth Lalou a étudié les ordonnances du milieu du XIII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, mais son attention portait avant tout sur l'hôtel du roi<sup>2</sup>. Peu de recherches ont été consacrées à l'hôtel de la reine dont l'histoire présente encore aujourd'hui de nombreuses zones d'ombre<sup>3</sup>. Les études sur la chapelle réginale sont tout aussi rares. Les érudits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui se sont penchés sur l'histoire du clergé de cour, Roulliard, Du Peyrat, Archon et Oroux, ne se sont pas intéressés à ce service particulier<sup>4</sup>. Leurs études, comme celle de Xavier

---

<sup>1</sup> Jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les termes « hôtel » et « maison » sont utilisés indifféremment pour désigner l'entourage d'un grand, mais le premier est davantage employé que le second. Vers 1550, « maison » gagne du terrain et remplace progressivement l'expression « d'hôtel » dans les documents de l'administration royale. Voir sur cette question GONZALEZ E., *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. Histoire ancienne et médiévale, 2004, p. 43-44.

<sup>2</sup> Voir entre autres LALOU E., BAUTIER R.-H. (éd.), *Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel (1282-1309)*, Paris, De Boccard, 1994. Une partie des ordonnances datant de 1286-1316 ont été éditées en ligne : LALOU E., SUC B. (éd.), *Ordonnances de l'hôtel du roi*, Orléans, Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2006, <http://www.cn-telma.fr/ordonnances/table/>. Voir aussi d'Élisabeth LALOU, « Le fonctionnement de l'hôtel du roi du milieu du XIII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », CHAPELOT J., LALOU E. (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne*, Paris, Presses de l'ENS, 1996, p. 145-157 et « Les ordonnances de l'hôtel des derniers Capétiens directs », *Höfe und Hofordnungen 1200-1600*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, Residenzenforschung n° 10, 1999, p. 91-101.

<sup>3</sup> Voir pour la période concernée : AKKERMAN N. et HOUBEN B. (dir.), *The politics of Female Households. Ladies-in-Waiting across Early Modern Europe*, Leiden, Boston, Brill, 2014 ; ALLIROT A.-H., « L'entourage et l'Hôtel de Jeanne d'Évreux, reine de France (1324-1371) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 116-1, 2009, p. 169-180 ; TROMBERT F., « Une reine de quatre ans à la cour de France : Marguerite d'Autriche, 1484-1485 », CONTAMINE G. et P. (dir.), *Autour de Marguerite d'Écosse : reines, princesses et dames du XV<sup>e</sup> siècle : actes du colloque de Thouars, 23 et 24 mai 1997*, Paris, H. Champion, 1999, p. 123-162 ; ZUM KOLK C., « The Household of the Queen of France in the Sixteenth Century », *The Court Historian*, vol. 14, n° 1, juin 2009, p. 3-22 (en ligne : <http://cour-de-france.fr/article2336.html>) et *Catherine de Médicis et sa maison : la fonction politique de la maison de la reine, 1533-1589*, thèse d'histoire moderne dir. par Joël Cornette et Jacques Gélis., Saint-Denis, Université Paris VIII, 2006. La thèse de doctorat de DIAGNE A.-N. est demeurée inédite, *L'Hôtel de la Reine de France à la fin du Moyen-âge (1261-1422)*, thèse de doctorat, Université Paris IV, dir. Jacques Heers, 1984.

<sup>4</sup> ROULLIARD S., *Le grand Aulmosnier de France*, Paris, D. Douceur, 1607 ; DU PEYRAT G., *L'Histoire ecclésiastique de la cour ou les Antiquitez et recherches de la chapelle et oratoire du roy de France*, Paris, chez H. Sara, 1645 ; ARCHON L., *Histoire ecclésiastique de la Chapelle des Rois de France*, Paris, Mercier, 1711 ; OROUX abbé, *Histoire ecclésiastique de la cour de France, où l'on trouve tout ce qui concerne l'histoire de la Chapelle, & des principaux officiers ecclésiastiques de nos rois*, Paris, Imprimerie royale, 1776, 2 vol.

de la Selle au sujet des aumôniers et confesseurs du roi, fournissent néanmoins des éclairages précieux<sup>5</sup>.

La chapelle de la reine a existé bien avant que naisse aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles une administration particulière à son égard. Les exigences du gouvernement menaient à de fréquentes séparations du couple royal, ce qui impliquait l'existence d'hôtels autonomes pour le roi et son épouse. Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, la présence de chapelains dans l'hôtel de la reine est attestée ; à partir de 1255, l'un d'eux pouvait servir de confesseur<sup>6</sup>. L'étoffement de la documentation à partir de 1261 permet de connaître davantage la structure et l'évolution de cette chapelle, évolution qui n'est pas marquée par un progrès linéaire et qui ne suit pas mécaniquement celle de la chapelle du roi. L'hôtel de la reine et les services qui le composent suivent un chemin particulier qui est le reflet de l'évolution du statut et des fonctions de celle-ci.

## La chapelle de la reine sous les derniers Capétiens

Les hôtels royaux sont organisés sur un schéma commun qui répond aux nécessités de la vie quotidienne. Comme l'hôtel du roi, celui de la reine est structuré en *métiers* et *chambres*. Les *métiers* assument les tâches domestiques : en 1261, ils sont constitués par la paneterie, l'échansonnerie, la cuisine, la fruiterie, l'écurie et « la Chambre », service qui ne doit pas être confondu avec les chambres ; les membres de ce département constituent l'entourage étroit de la reine et la servent au quotidien dans sa chambre. En 1307 s'ajoute aux métiers la fourrière qui organise les déplacements et supervise l'aménagement des espaces habités.

Les *chambres* regroupent les officiers chargés de l'administration de l'hôtel et de quelques services particuliers ; le terme de « chambre » rappelle qu'ils disposent d'une pièce dans la résidence royale<sup>7</sup>. L'hôtel du roi compte traditionnellement six chambres ; une ordonnance de Philippe IV concernant les années 1306-1307 souligne leur ancienneté : « Les 6 chambres anciennes de l'ostel demourront, c'est assavoir le seel [chancellerie], le confesseur, l'aumosnier, les chapelains, le mestre de l'ostel souverain et la chambre aux deniers<sup>8</sup> ». Certaines de ces chambres sont néanmoins récentes ; l'aumônerie est apparue vers 1190 dans l'hôtel et ne figure pas avant 1306 parmi les chambres. Le confesseur est documenté depuis 1256 ; comme l'aumônier, il ne figure parmi les officiers des chambres qu'à partir de 1306<sup>9</sup>.

Les ordonnances et les états de maison énumèrent les chambres et métiers dans un ordre précis qui permet de cerner leur statut et leur fonction au sein de l'hôtel. Jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le clergé suit la chancellerie. Cette proximité rappelle les racines communes

---

<sup>5</sup> LA SELLE X. de, *Le service des âmes à la cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, École Nationale des Chartres, 1995.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 85-86.

<sup>7</sup> Les ordonnances témoignent de ce fait, comme celle de Charles IV de 1322 : « Et seront ces six chambres hebergiées par les fourriers du Roy » (*Ordonnance de l'ostel du Roy Charles III dit le Bel. Faite a Paris en mois de Janvier l'an mil trois cens ving un*, BNF Clairambault 833, fol. 661).

<sup>8</sup> *C'est l'ordenance de l'ostel le roi*, AN JJ 57, fol. 49.

<sup>9</sup> LA SELLE X. de, *op. cit.*, p. 31-42 et *Ordonnance de Philippe IV*, septembre 1306-septembre 1307, AN JJ 57, fol. 49.

des deux ensembles : à la cour carolingienne, les religieux constituaient le personnel de la chancellerie et le chancelier était soumis à l'autorité de l'apocrisiaire qui dirigeait le clergé de la cour<sup>10</sup>.

Dans les ordonnances et états conservés, les indications relatives à la chapelle sont suivies de celles concernant les médecins, ce qui s'explique aisément, puisque la santé spirituelle du roi est la condition *sine qua non* à sa santé physique ; la prise de décision au Conseil doit être éclairée par le conseil des ecclésiastiques et se conformer à l'éthique chrétienne. Les fonctions des trois chambres sont ainsi étroitement liées.

L'hôtel de la reine dispose d'autant de métiers que celui de son époux, mais des différences notables existent en ce qui concerne les chambres. L'équivalent d'une chancellerie (avec un garde des sceaux, des conseillers, des clercs et notaires) et des médecins ne sont documentés qu'à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle. La plus ancienne ordonnance conservée relative à l'hôtel de la reine date de 1261 et concerne l'entourage de Marguerite de Provence (v. 1221-1295). Elle atteste l'implication de la reine dans l'exercice de la charité et la présence d'au moins un chapelain qui peut manger à cour et qui reçoit l'argent pour la cire du roi ; le reste des dépenses sont à sa charge :

« Item, que elle ait quant elle chevauche ou muë hostel pour aumosne XVI. sols parisis.  
Item, que outre toutes ces choses elle ait pour dons, aumosnes, presens et autres choses qui luy plairont par an VI. cent livres parisis cest assavoir II. C It en chascun compte (...)  
De la Chapelle [de la reine] est il ordonné que toute la cyre soit du Roy et le Chapelain aie pour la cyre X livres parisis par an. Toutesvois yceluy chapellain tendra son chapelain a ses despens de robes et d'autres coustemens excepté les despens de bouche<sup>11</sup>. »

La deuxième ordonnance conservée date de 1286 et concerne l'hôtel de Jeanne de Navarre-Champagne (1271-1305), épouse de Philippe IV. Elle fournit davantage de détails et présente une organisation particulière : en premier sont énumérées les femmes de la suite de la reine, ensuite les six métiers et enfin les chambres qui sont au nombre de deux : la chambre aux deniers et la chapelle. Cette dernière est composée d'un chapelain, d'un clerc, d'un sommelier et de trois valets. L'ordonnance précise que le chapelain assure aussi la fonction d'aumônier et qu'un clerc de la chapelle du roi rejoint celle de la reine :

« Chapelle.

Li chapellains madame aura 6 d. de gaiges, 2 provendes, 1 valet mengant a court et 1 a gaiges et n'aura pas le remanant des cierges, ainz seront portés au coffre et pour cele cire il aura 10 £ par an, et sera aumosnier et li dira l'en quieux aumosnes il devra faire.

Thomas, li clers de la chapelle le roys sera devers madame et aura 6 d. de gaiges et une provende et 1 valet mengant a court.

Et aura en la chapelle 1 sommelier mengant a court<sup>12</sup>. »

---

<sup>10</sup> HINCMAR DE REIMS, *De Ordine Palatii*, Paris, Bibliothèque de l'École des Hautes Études 58, Vieweg, 1885, chap. XVI.

<sup>11</sup> *Cest l'ordonance de l'ostel le Saint Roy Loys faite ou mois de aoust lan de grace 1261*, AN JJ 57, fol. 24v.

Les ordonnances de 1261 et 1286 n'évoquent aucun confesseur<sup>13</sup>. Il faut attendre l'année 1316 pour voir apparaître cette charge dans les ordonnances, ce qui témoigne du retard marquant la formalisation des offices curiaux. D'autres fonctions font leur apparition cette année-là : Jeanne de Bourgogne (v. 1291-1330) est servie par des hommes de loi (qui forment le noyau du futur conseil de la reine) et par un physicien ; le personnel de la chapelle figure entre ces deux groupes, comme chez le roi. Le clergé compte six personnes : un confesseur et son assistant, deux chapelains et deux clercs de chapelle. Un des chapelains sert de nouveau comme aumônier<sup>14</sup>.

Dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la cour se développe, ses services se diversifient et se professionnalisent. La chambre des comptes, installée vers 1303 dans le palais de l'Île de la Cité, produit les premiers *états* qui se différencient des ordonnances par leur contenu : ils énumèrent les serviteurs des hôtels royaux et leurs gages sous forme de liste ordonnée par service<sup>15</sup>.

Un des premiers états conservés présente l'hôtel de la reine Jeanne d'Évreux (1310-1371) en 1326<sup>16</sup> qui est – avec 212 serviteurs – d'une taille considérable<sup>17</sup>. La chapelle a grandi en conséquence : ses effectifs passent de six à quinze membres, une croissance due surtout au petit personnel : à côté des charges présentes auparavant, émergent des valets et des aides de l'aumônerie. Soulignons que la croissance importante de cet hôtel attend toujours d'être étudiée et expliquée<sup>18</sup>.

L'arrivée au pouvoir des Valois et les décennies qui suivent correspondent à une époque où les sources relatives à la cour se raréfient. Pendant la guerre de Cent Ans, la

---

<sup>12</sup> *C'est l'ordonnance de l'ostel le roy (...) faite à Vincenne landemain de la Saint Vincent en l'an 1285*, AN JJ 57, fol. 9v (janvier 1286).

<sup>13</sup> Comme mentionné plus haut, Xavier de La Selle a établi que la reine et les gens de son hôtel pouvaient choisir un chapelain de leur chapelle pour confesseur, fait attesté dès 1255 (LA SELLE X. de, *op. cit.*, p. 41).

<sup>14</sup> *C'est l'ordonnance de l'ostel Madame Jehanne Royne de France et de Navarre faite au bois de Vincennes au mois de decembre l'an 1316*, AN JJ 57, fol. 68v et BNF fr. 20853, fol. 47.

<sup>15</sup> Sur la Chambre des comptes voir entre autres LALOU E., « La chambre des comptes de Paris : sa mise en place et son fonctionnement (fin XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), CONTAMINE P. et MATTEONI O. (dir.), *La France des principautés : les Chambres des comptes, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, coll. Histoire économique et financière de la France, 1996, p. 6 ; MATTEONI O., « Vérifier, corriger, juger. Les Chambres des comptes et le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, n° 641, 1/2007, p. 31-69.

<sup>16</sup> *Officiers domestiques de l'hostel de la Royne de France Jehanne d'Évreux*, BNF Clairambault 833, fol. 791. Voir aussi ALLIROT A.-H., *op. cit.*

<sup>17</sup> D'après les ordonnances, la maison de la reine comptait 47 personnes en 1286, 61 en 1315. Mais ces chiffres ne présentent qu'une partie de la réalité ; les ordonnances n'avaient pas pour vocation de chiffrer l'ensemble des effectifs, contrairement aux états de maison qui servaient au paiement des gages et à la distinction entre membres de la cour et non-courtisans.

<sup>18</sup> Sur l'évolution de la maison de la reine dans son ensemble voir ZUM KOLK C., « The Household of the Queen of France », *op. cit.*, et GAUDE-FERRAGU M., *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Tallandier, 2014, p. 197-214.

documentation est trop lacunaire pour suivre l'évolution des hôtels royaux dans le détail. Des changements notables ont dû avoir lieu, car quand la maison de la reine réapparaît dans les archives de l'administration, elle présente une structure très différente de celle du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Un état présente les serviteurs de Marie d'Anjou (1404-1463) pour les années 1452-1463<sup>19</sup>. La chapelle a changé de place dans l'énumération des services : elle ne figure plus parmi les chambres, mais occupe le premier rang de la liste, précédant tous les autres départements. Cette nouveauté s'observe bientôt aussi du côté du roi : les états de Louis XI respectent encore l'ancienne ordonnance<sup>20</sup>, mais les états de Charles VIII<sup>21</sup> et de Louis XII<sup>22</sup> s'ouvrent également sur la chapelle. À quelques exceptions près, ce changement sera pérenne en ce qui concerne le roi ; en témoignent encore aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les *États de la France* qui présentent toujours la chapelle en premier<sup>23</sup>. Il en ira autrement pour la reine ; à partir d'Anne de Bretagne, la plupart des états commencent avec l'énumération des maîtres d'hôtel de la reine ; la chapelle voisine de nouveau avec le conseil et les médecins. Sous le règne d'Henri II et de Catherine de Médicis, les dames de la reine gagnent en importance ; elles prennent la première place dans la liste des services.

Revenons au XV<sup>e</sup> siècle. Marie d'Anjou dispose d'une chapelle bien pourvue à tous égards, réunissant 15 personnes (1460). À cette époque, la charge de *Grand Aumônier* est en gestation. La multiplication des aumôniers mène d'abord à la création d'un *Premier Aumônier*, qui est attesté dans l'hôtel de la reine dès 1452<sup>24</sup>. Nouveaux venus sont aussi le secrétaire de la chapelle, un chapelain des hautes messes et un chapelain des basses messes qui apparaissent en 1461. L'état précise en outre la qualité de deux employés : le chapelain des basses messes est un frère mineur, le confesseur Guillaume de Vaux est docteur en théologie, ce qui nous rappelle qu'au XV<sup>e</sup> siècle, le clergé curial est avant tout composé d'hommes issus de la faculté de théologie de la Sorbonne et de religieux, issus majoritairement des ordres mendiants.

L'histoire curiale ne connaît pas de progrès linéaire : la conjoncture politique et économique ainsi que la personnalité du maître de la cour peuvent mettre en question les

---

<sup>19</sup> *Officiers domestiques de l'hostel de la Reyne Marie d'Anjou femme du Roy Charles VII. Depuis l'année 1452 jusques et compris l'année 1463*, BNF Clairambault 834, fol. 1671.

<sup>20</sup> Voir entre autres l'état des années 1461-1464 (BNF Clairambault 835, fol. 1699) et l'état de 1477 (BNF fr. 2906, fol. 21v).

<sup>21</sup> *Officiers domestiques de la maison du Roy Charles VIII Depuis l'année 1484 jusques en 1498*, BNF fr. 7855, fol. 773.

<sup>22</sup> *Estat des Officiers domestiques de la maison du Roy Louis XII. Depuis l'année 1499. jusques et compris 1512*, BNF Clairambault 835, fol. 1877.

<sup>23</sup> Voir les transcriptions des *États de la France* de 1663, 1674, 1683 et 1702 mis en ligne dans le cadre du projet *Curia* : <http://chateauversailles-recherche.fr/curia/curia.html>

<sup>24</sup> Contrairement à ce qu'indiquent certains auteurs, cette charge ne fut pas créée par François I<sup>er</sup> ; voir par exemple MARAL A., *La Chapelle Royale de Versailles sous Louis XIV. Cérémonial, liturgie et musique*, Sprimont, Mardaga, 2002, p. 58.

acquis du passé. Sous le règne de Louis XI, la cour perd le peu d'éclat qu'elle avait gagné sous Charles VII, ce qui se traduit entre autres par une baisse des effectifs et des dépenses pour son entretien<sup>25</sup>. Autre fait marquant : le couple royal séjourne rarement ensemble, surtout à partir de 1467<sup>26</sup> : Charlotte de Savoie vit entourée d'une maison modeste à Amboise, où elle se contente d'une chapelle composée de deux chapelains seulement, dont un exerce la charge d'aumônier ; aucun confesseur n'est mentionné. À partir de 1472, la chapelle compte quatre chapelains<sup>27</sup> ; jamais elle n'a été si réduite. Celle du dauphin Charles, également installée à Amboise, n'est pas mieux lotie ; elle compte un chapelain (qui exerce aussi la fonction d'aumônier), un sommelier et, à partir de 1477, un clerc<sup>28</sup>.

Jean-François Lassalmonie, qui a étudié la politique financière de Louis XI, a constaté l'augmentation d'un tiers du budget dédié aux hôtels royaux à la fin du règne<sup>29</sup>. Ces largesses sont englouties avant tout par l'hôtel du roi et du dauphin ; Charlotte de Savoie et son entourage n'en profitent guère.

D'après l'abbé Oroux, Louis XI aurait considérablement augmenté le nombre de ses chapelains à la fin du son règne, peut-être en suivant l'exemple de la Bourgogne<sup>30</sup>. Les états de la Chambre des comptes ne confirment pas cette observation. Si cette embauche a eu lieu, il est possible que le roi n'ait pas souhaité donner un statut pérenne à ces chapelains, raison pour laquelle ils ne figurent pas sur les états de sa maison.

## La chapelle de la reine à l'aube de la Renaissance

À la fin du règne de Louis XI commence ce que Benoist Pierre a appelé « L'Âge d'or du clergé de cour »<sup>31</sup>. Les prélats entrent massivement au conseil royal : sous Charles VIII et Louis XII, trois quarts des évêques de France (ou un de leurs proches parents) occupent une charge soit au conseil, soit dans la chapelle du roi<sup>32</sup>. Les cléricaux investissent aussi les rouages de la diplomatie et fournissent un grand nombre d'ambassadeurs et d'émissaires au XVI<sup>e</sup> siècle. La patrimonialisation des bénéfices contribue à la formation de véritables oligarchies ecclésiastiques, surtout à partir du règne de François I<sup>er</sup><sup>33</sup>. Aussi marquant est

---

<sup>25</sup> Voir à ce sujet LASSALMONIE J.-F., « Le prince a-t-il besoin d'une cour ? Le cas de Louis XI, roi de France (1461–1483) », FOUQUET G., HIRSCHBIEGEL J. et PARAVICINI W. (dir.), *Hofwirtschaft*, coll. Residenzenforschung vol. 21, Sigmaringen, Thorbecke, 2008, p. 123-139.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>27</sup> *Officiers domestiques de l'hostel de la Reyne Charlotte de Savoye femme du Roy Loys XI. Depuis le mois d'Octobre 1462 jusques en 1479*, BNF fr. 7855, fol. 789.

<sup>28</sup> *Chefs d'Offices et autres Officiers de Monseigneur Charles Dauphin de Viennois Fils du Roy Louis XI, du premier Octobre 1470 au dernier Mars 1478*, BNF Clairambault 835, fol. 1785.

<sup>29</sup> À partir de 1478, les dépenses dépassent les chiffres du temps de Charles VII : LASSALMONIE J.-F., *op. cit.*, p. 135.

<sup>30</sup> OROUX abbé, *op. cit.*, vol. 1, p. 574.

<sup>31</sup> BENOIST P., *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon Editions, 2013.

<sup>32</sup> Sur la place du clergé dans le conseil voir entre autres HARSGOR M., *Recherches sur le personnel du conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille-Paris, 1980, t. 4, p. 2414-2428 (cité par BENOIST P., *op. cit.*, p. 64), et MICHON C. (dir.), *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, Rennes, PUR, 2011.

<sup>33</sup> MICHON C., *La crosse et le sceptre. Les prélats d'État sous François I<sup>er</sup> et Henri VIII*, Paris, Tallandier, 2008.

l'impact du clergé sur la vie artistique et l'architecture ainsi que sur les lettres et la musique. La chapelle du roi devient un lieu central pour le chant et la musique qui prennent une place grandissante dans les offices et dans le quotidien de la cour.

Ce renforcement de la position stratégique du clergé dans l'entourage royal se situe à une époque où la cour connaît un accroissement sans précédent de ses effectifs. La plupart des services des maisons royales s'agrandissent, mais c'est l'augmentation de la part des religieux et des femmes dans les structures curiales<sup>34</sup> qui est remarquée par les contemporains. Un « grand prince », dont Brantôme tait le nom, blâme ainsi François I<sup>er</sup> :

« ... de deux choses, qui avoient rapporté plusieurs maux en la cour et en la France, non-seulement pour son regne, mais pour celui des autres roys ses successeurs ; l'une, pour avoir introduit en sa cour les grandes assemblées, abords et residence ordinaire des dames ; et l'autre, pour y avoir appelé, installé et arrêté si grande affluence de gens d'église<sup>35</sup> ».

Le début de cette évolution se profile à la fin du XV<sup>e</sup> siècle sous le règne de Charles VIII et Anne de Bretagne. Le couple a pour habitude de séjourner ensemble et mène un train de vie qui se démarque progressivement de la sobriété du règne précédent. Encore très réduite en 1494 avec seulement trois membres<sup>36</sup>, la chapelle d'Anne de Bretagne s'agrandit fortement à la fin du siècle pour atteindre 19 personnes en 1498, un chiffre jamais atteint dans l'histoire de cette chapelle<sup>37</sup>. Pour la première fois de son existence, elle est aussi grande, voire plus grande que celle du roi qui ne compte alors que dix-sept membres. Les effectifs de la maison de la reine, qui passent au cours de cette période de 91 à 269 personnes, sont tout aussi impressionnants. Qu'il ne s'agisse pas là d'un dérapage ponctuel est confirmé par un état de 1504 qui présente la chapelle d'Anne de Bretagne sous le règne de son second époux, Louis XII : avec dix-huit membres, elle est toujours aussi grande que celle du roi.

Le changement n'est pas seulement quantitatif. Pour la première fois apparaît en 1498 dans la chapelle de la reine un *Grand Aumônier*, et, qui plus est, la dignité est revêtue par un évêque, Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève (1470-1534)<sup>38</sup>. L'aumônerie compte en tout

---

<sup>34</sup> ZUM KOLK C., *op. cit.*, p. 10-13 (pour les effectifs de la cour au XVI<sup>e</sup> siècle). Concernant les effectifs des femmes dans les maisons royales voir ZUM KOLK C., « Les femmes à la cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle. La fonction politique de la maison de Catherine de Médicis (1533-1574) », NAYT-DUBOIS A. et SANTINELLI-FOLZ E. (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009, p. 237-259.

<sup>35</sup> BRANTOME Pierre de Bourdeilles, abbé de, *Œuvres complètes*, Paris, J. A. C. Buchon, Panthéon Littéraire, 1853, vol. 1, p. 257.

<sup>36</sup> *Estat de la Maison de la Royne Anne du Compte de Louis Ruzé pour l'année 1494*, BNF fr. 7853, fol. 275-279.

<sup>37</sup> *Officiers Domestiques de la Reyne Anne de Bretagne femme du Roy Charles VIII pour l'année 1496, 1497 et 1498*, BNF fr. 7853, fol. 275-279.

<sup>38</sup> La charge de Grand Aumônier apparaît sous Louis XI, mais sans s'imposer ; ce n'est qu'à partir du règne de Charles VIII que le Grand Aumônier figure avec régularité dans les états de maison du roi. D'après l'abbé Oroux, Nicolas de Dicastillo était inscrit depuis 1492 comme Grand Aumônier dans les comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne (OROUX abbé, *op. cit.*, vol. 1, p. 598 et 628). Guyot se trompe quand il avance que cette charge a été introduite par Henri IV dans la maison de la reine (GUYOT J. N., *Traité des Droits, Fonctions, Franchises, Exemptions, Prérogatives et Privilèges annexés en France à chaque Dignité, à chaque Office & à chaque Etat, soit Civil, soit Militaire, soit Ecclésiastique*, Paris, Visse, 1787, vol. 2, p. 242).



trois personnes, dont un Premier Aumônier, le protonotaire Claude de Tournon, futur évêque de Viviers (1498-1542). Comme le Grand Aumônier, la charge de protonotaire apparaît pour la première fois dans la maison de Louis XI (dès 1461, elle figure sur ses états)<sup>39</sup>. L'abbé Oroux précise à son sujet qu'il s'agit d'une « simple qualité sans fonction, qu'on obtient par un rescrit du Pape, à fort bon marché<sup>40</sup> ».

Inédite est aussi la forte imbrication de l'aumônerie au sein du conseil : les aumôniers sont désignés sous le titre d'« aumônier conseiller ». L'état de 1504 confirme la tendance : la séparation entre le conseil et l'aumônerie est abolie, les deux services sont réunis dans un chapitre intitulé « Conseillers et aumôniers ».

Notons enfin qu'en 1498, les états de maison indiquent pour la première fois des chantres et de musiciens dans la chapelle de la reine (alors que leur présence est attestée dans d'autres documents émanants de la cour dès le début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>) : cinq sont nommés, dont un joueur de luth et un joueur de tambourin.

## La chapelle de la reine sous les derniers Valois

Dans un premier temps, « l'âge d'or du clergé de cour » contribue au développement de la chapelle de la reine qui se rapproche par sa taille et sa structure de celle de son époux. Sous le règne des Valois-Angoulême, la tendance s'inverse.

Sous François I<sup>er</sup>, la chapelle du souverain fait l'objet d'une importante restructuration<sup>42</sup>. On voit apparaître l'*Oratoire du roi*, un service particulier doté d'un maître et de chapelains qui célèbrent une messe basse pendant l'office<sup>43</sup>. Les musiciens de la chapelle se scindent en deux : une partie intègre la nouvelle *Chapelle de Plein-Chant*. Des musiciens et chantres apparaissent dans la Chambre et l'écurie du roi ; lors de grandes festivités, ces ensembles se réunissent pour former la *Grande Chapelle de musique* qui est dirigée par le *Maître de la Chapelle-musique*, charge nouvelle que le roi a accordée au cardinal François de Tournon. Émergent aussi les prémisses de la *Chapelle Saint-Roch* dont le clergé est chargé d'assister les courtisans malades ou blessés. D'après Oroux, sa création intervient après le décès du dernier fils de François I<sup>er</sup>, Charles, qui mourut en 1545 après avoir visité une maison où avaient séjourné des malades de la peste<sup>44</sup>.

Cette restructuration modifie la hiérarchie interne de la chapelle, au détriment surtout du confesseur, qui passe de la deuxième à la cinquième position dans l'échelle des rangs. Le Grand Aumônier du roi est le maître incontesté de la chapelle ; les maîtres de l'Oratoire et des chapelles de musique lui sont subordonnés. En 1543, il prend pour la première fois le titre de « Grand Aumônier de France ».

---

<sup>39</sup> Gages des menus Officiers et aucuns Gentilshommes de l'hostel du Roy Louis XI. Du premier Janvier 1461 jusques au dernier Septembre 1464, BNF Clairambault 835, fol. 1699.

<sup>40</sup> OROUX abbé, *op. cit.*, vol. 1, p. 614.

<sup>41</sup> Voir à ce sujet GAUDE-FERRAGU M., *op. cit.*, p. 217-218.

<sup>42</sup> Voir à ce sujet CAZAUX C., *La musique à la cour de François I<sup>er</sup>*, Paris, Mémoires et documents de l'École des chartes, n° 65 / Tours, Centre d'études supérieures de la Renaissance, collection « Epitome musical », 2002.

<sup>43</sup> OROUX abbé, *op. cit.*, vol. 2, p. 64 ; Maral, *op. cit.*, p. 58-59.

<sup>44</sup> OROUX abbé, *op. cit.*, vol. 2, p. 75.

La chapelle du roi gagne aussi en effectifs. D'après Archon, c'est le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre en 1514 qui a servi de déclencheur. La chapelle de la nouvelle reine était d'une splendeur peu commune, ce qui obligea le roi à augmenter la sienne. Des préoccupations matérielles auraient également joué un rôle :

« Un de nos Auteurs rapporte que le Roy d'Angleterre son frere, lui [Marie d'Angleterre] avoit fait present d'une Chapelle tres-riche, dont on fit l'inventaire à son arrivée. Il paroît par l'Etat de la Maison du Roy, datté de ce tems-là, que Sa Majesté avoit beaucoup augmenté le nombre de ses Aumosniers ; l'honneur & les privilèges attachez à cette Charge invitoient les Evêques d'en souhaiter la qualité [...] il est vrai-semblable qu'il y avoit auprès du Roy d'autres Aumosniers plus assidus, que ces Prélats ne pouvoient être<sup>45</sup> ».

Les états de maison conservés ne permettent pas de confirmer cette observation, la dernière année documentée étant 1512<sup>46</sup>. Mais l'augmentation décrite par Archon a laissé des traces dans la chapelle du successeur de Louis XII. En 1515, la chapelle de François I<sup>er</sup> compte 13 aumôniers, un chiffre inhabituellement élevé. Leur nombre baisse par la suite<sup>47</sup>. C'est en 1528 que les états témoignent d'une nouvelle augmentation des effectifs. Elle concerne exclusivement la charge des aumôniers : leur nombre passe en seulement un an de 12 à 28. Cette amplification sans précédent est motivée par des intérêts financiers : la charge est vénale et sa vente procure des profits substantiels à la couronne, surtout à partir de 1524, année où les gages des aumôniers ont été supprimés<sup>48</sup>. La charge reste néanmoins attrayante à cause des privilèges qu'elle procure à ses détenteurs et trouve de nombreux acquéreurs. À la fin du règne on trouve 56 aumôniers dans la chapelle du roi. Ce chiffre triple sous Henri II qui emploie 163 aumôniers en 1559<sup>49</sup>. Avec Henri III est franchi un nouveau palier ; la première année de son règne, sa chapelle compte 170 aumôniers ; leur nombre s'élève à 206 en 1589<sup>50</sup>. Seules les années 1560 marquent un ralentissement : François II n'emploie « que » 128 aumôniers en 1560<sup>51</sup> et sous Charles IX les chiffres varient entre 112 (1561) et 137 (1572)<sup>52</sup>.

La plupart des aumôniers ainsi embauchés n'exercent pas leur charge à la cour. L'administration royale est obligée de distinguer les engagés qui effectuent réellement leur

---

<sup>45</sup> ARCHON L., *op. cit.*, p. 485 ; voir aussi OROUX abbé, *op. cit.*, vol. 1, page 665.

<sup>46</sup> En 1508, la chapelle du roi est composée de trois aumôniers, un confesseur et treize chapelains et sommeliers, au total 17 personnes. En 1512, elle ne compte que 15 membres (*Rolle et estat des officiers de l'ostel du roy ... que led sieur a ordonné estre pour ceste presente année commençant le premier jour d'octobre 1508 et finissant le dernier jour de septembre l'an revolu 1509*, BNF fr. 3087, fol. 39).

<sup>47</sup> En 1523, la chapelle ne compte plus que 9 aumôniers.

<sup>48</sup> *Officiers domestiques de la maison du Roy François I<sup>er</sup>. Depuis l'an 1515 jusques au dernier Mars 1546 avant pasques*, BNF fr. 7856, fol. 917-919. Leurs gages s'élevaient auparavant à 120 livres tournois par an.

<sup>49</sup> *Officiers domestiques de la Maison du Roy Henry II depuis l'année 1547 jusqu'à la St Jehan 1559*, BNF Clairambault 836, fol. 2477.

<sup>50</sup> *Officiers domestiques de la maison du Roy Henry III. Depuis le premier Janvier 1575 jusques au dernier Decembre 1589*, BNF fr. 7856, fol. 1347.

<sup>51</sup> *Officiers domestiques de la maison du Roy François II. Depuis le premier Juillet 1559 jusques au dernier Decembre 1560*, BNF fr. 7856, fol. 1263.

<sup>52</sup> *Officiers domestiques de la maison du Roy Charles IX Depuis le premier Janvier 1560 jusques au dernier Decembre 1574*, BNF fr. 7856, fol. 1291.

service de ceux qui n'existent que sur le papier. Cette différenciation apparaît sous le règne de Charles IX dont les états de maison distinguent un grand nombre d'« Autres aumôniers » des « Aumôniers ordinaires » qui servent réellement. Il s'agit en moyenne d'une vingtaine d'hommes qui exercent leur service par quartier et qui reçoivent de nouveau des gages.

La chapelle de la reine ne suit pas cette évolution. En 1523, un an avant la mort de Claude de France, sa chapelle compte 18 membres, celle de François I<sup>er</sup> 24 ; ces effectifs se rapprochent des chiffres du début du siècle<sup>53</sup>. Il faut attendre l'arrivée d'Éléonore d'Autriche en 1530 pour voir renaître une chapelle réginale à la cour ; elle compte 16 personnes l'année de sa constitution. Alors que le clergé de François I<sup>er</sup> ne cesse d'augmenter à partir de 1528, celui d'Éléonore d'Autriche varie peu et ne dépasse pas une vingtaine de personnes<sup>54</sup>. Il faut attendre les années 1550 pour voir s'accroître ces effectifs : Catherine de Médicis, régente à plusieurs reprises au début de cette décennie, dispose d'une chapelle qui compte 30 personnes en 1552, et 37 membres en 1555<sup>55</sup>. Depuis 1286, aucune chapelle réginale n'a atteint une telle ampleur. En 1589, ce chiffre est dépassé : avec 41 membres, le maximum est atteint à l'extrême fin du règne des Valois<sup>56</sup>. Dans les années 1580, les effectifs de toutes les maisons curiales s'accroissent, maisons féminines incluses ; les finances royales sont au plus mal et la vente de charges reste une des dernières ressources disponibles.

#### Les effectifs de la chapelle de la reine et du roi (1286-1589)

Année	Reine/roi	Chap. reine	Chap. roi	Rapport (%)
1286	Jeanne de Navarre/Philippe IV	6	12	50
1316	Jeanne de Bourgogne/Philippe V	6	11	50
1326	Jeanne d'Evreux/Charles IV	15	(17)	88
1460	Marie d'Anjou/Charles VII	15	-	-
1477	Charlotte de Savoie/Louis XI	4	9	44
1494	Anne de Bretagne/Charles VIII	3	13	
1498	Anne de Bretagne/Charles VIII	19	17	
1504	Anne de Bretagne/Louis XII	18	18	100
1523	Claude de France/ François I <sup>er</sup>	18	24	75
1527	-	-	29	-
1528	-	-	43	-
1530	Éléonore d'Autriche/François I <sup>er</sup>	16	45	36
1534	Éléonore d'Autriche/ François I <sup>er</sup>	21	58	36

<sup>53</sup> *Officiers domestiques de la Reyne Claude de France premiere femme du Roy François Premier. Pour l'année 1523*, BNF Clairambault 835, fol. 2290.

<sup>54</sup> *Officiers domestiques de la Reyne Eleonor d'Autriche deuxième femme du Roy François I<sup>er</sup> Depuis le premier Juillet 1530 jusques et compris 1547*, BNF fr. 7856, fol. 1016.

<sup>55</sup> *Officiers domestiques de la maison de la Reyne Catherine de Medicis, Femme du Roy Henri II. Depuis le premier Juillet 1547 jusques en 1585*, BNF fr. 7856, fol. 1148.

<sup>56</sup> *Officiers domestiques de la maison de la Reyne Loyse de Lorraine Femme du Roy Henry III Depuis l'an 1575 jusques en 1591*, BNF Clairambault 836, fol. 3203.

<b>1538</b>	Éléonore d'Autriche/ François I <sup>er</sup>	21	57	36
<b>1546</b>	Éléonore d'Autriche/ François I <sup>er</sup>	14	70	20
<b>1547</b>	Catherine de Médicis/Henri II	15	106	14
<b>1550</b>	Catherine de Médicis/Henri II	21	143	15
<b>1552</b>	Catherine de Médicis/Henri II	30	144	21
<b>1555</b>	Catherine de Médicis/Henri II	37	184	20
<b>1560</b>	Marie Stuart/François II	23	155	15
<b>1564</b>	-	-	163	12
<b>1569</b>	-	-	166	12
<b>1572</b>	Élisabeth d'Autriche/Charles IX	20	179	11
<b>1575</b>	Louise de Lorraine/Henri III	20	204	10
<b>1577</b>	Louise de Lorraine/Henri III	25	202	12
<b>1582</b>	Louise de Lorraine/Henri III	33	217	15
<b>1586</b>	Louise de Lorraine/Henri III	36	228	16
<b>1589</b>	Louise de Lorraine/Henri III	41	230	18

Ces pics de croissance ne peuvent combler l'écart qui s'est creusé entre la chapelle du roi et celle de son épouse. À partir de 1547, le clergé de la reine ne représente plus que 21 % des effectifs de la chapelle du roi. Avec 10 %, le creux de la vague est atteint en 1575. Sous les derniers Capétiens, l'écart entre les deux chapelles était bien moins marqué, se situant généralement autour de 40 % à 50 %<sup>57</sup>.

Soulignons que la stagnation du personnel de la chapelle de la reine surprend par rapport à l'évolution générale de sa maison, dont certains départements connaissent une forte croissance au XVI<sup>e</sup> siècle : le personnel féminin gagne en taille, comme les charges rattachées à la Chambre et au service de table<sup>58</sup>. À l'évidence, la chapelle réginale est peu concernée par le phénomène de la vénalité des charges ; son utilité reste circonscrite à sa vocation première, celle d'assurer le service religieux pour la reine et les membres de sa maison. De ce point de vue, le déséquilibre entre les deux chapelles principales de la cour est moins grand qu'il n'y paraît ; si nous retirons les « aumôniers virtuels » du total des membres de la chapelle du roi,

<sup>57</sup> Ordonnance relative à l'hôtel de Philippe IV de janvier 1286 : *C'est l'ordenance de l'ostel le roy (...) faite à Vincenne landemain de la Saint Vincent en l'an 1285*, AN JJ 57, fol. 1-10. Hôtel de Philippe V, 1316 : *C'est l'ordenance de l'ostel Philippe roy de France et de Navarre qui ores est, faite au bois de Vincennes ou mois de decembre l'an MCCCXVI*, AN, JJ 57, fol. 57. Pour l'année 1326, aucun état n'a été conservé ; le chiffre indiqué provient d'une ordonnance de 1320 : *Ordennance de l'ostel du Roy Charles III dit le Bel Faite a Paris au mois de Janvier l'an 1321*, BNF fr. 7855, fol. 268. État de l'hôtel de Louis XI en 1477 : *Estat du payement que le roy notre sire a ordonné estre fait aux officiers de son hostel pour leurs gaiges de ceste presente année, commençant le premier jour d'octobre 1476 et finissant en septembre 1477*, BNF fr. 2906, fol. 21v. Maison de Marie Stuart, 1560 : *Officiers domestiques de la Reyne Marie Stuart femme du Roy François II, pour une année finie l'an 1560*, BNF Clairambault 836, fol. 2865.

<sup>58</sup> ZUM KOLK C., *Catherine de Médicis et sa maison : la fonction politique de la maison de la reine, 1533-1589*, thèse de doctorat dirigée par Joël Cornette et Jacques Gélis, Saint-Denis, Université Paris VIII, 2006 (inédite).

l'écart entre les deux ensembles se réduit considérablement pour s'inverser à la fin de la période ; Louise de Lorraine dispose alors d'une chapelle plus grande que celle d'Henri III :

Année	1561	1564	1569	1572	1575	1577	1582	1586	1589
Chapelle roi	43	40	36	39	60	60	47	32	32
Chapelle reine	-	-	-	20	20	25	33	37	41
Rapport (%)				51	30	42	70	116	128

La structure de la chapelle réginale ne se modifie que peu dans ces années. Toutes les reines disposent comme par le passé d'un Grand Aumônier, d'un Premier Aumônier et d'un confesseur ainsi que d'aumôniers, de chapelains, de clercs et de sommeliers<sup>59</sup>. Tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique sont présents. La chapelle compte des cardinaux, des évêques, des abbés, des docteurs en théologie, des chanoines, des moines et des prêtres.

Les hommes de la chapelle servent parfois plusieurs reines, ce qui démontre la pérennité de ce service d'un règne à l'autre : ainsi Louis Le Bouteiller, Grand Aumônier de Catherine de Médicis, avait commencé sa carrière en tant qu'aumônier dans la chapelle d'Éléonore d'Autriche<sup>60</sup>.

La chapelle de la reine accueille en outre ses compatriotes, des parents ou des clients de sa famille d'origine, comme Jean de Wit, évêque de Cuba, aumônier d'Éléonore d'Autriche, ou Jacques de Torsollis, confesseur de Catherine de Médicis. Devenue régente, Catherine attribue en 1560 la charge de Grand Aumônier à Bertrand Salviati ; les années suivantes Nicolas Seghiso, Jules Salviati, Romulus Bonajusti et Jean Baptiste Benciveni rejoignent ses aumôniers et chapelains<sup>61</sup>. La chapelle contribue ainsi au patronage familial de la reine, mais il ne faut pas surestimer la présence italienne dans le clergé de cour : Jean-François Dubost a évalué le nombre d'Italiens dans l'ensemble des chapelles curiales à seulement 37 personnes sous le règne d'Henri III<sup>62</sup>.

Comme chez le roi, les aumôniers sont le groupe le plus soumis à variations. La charge sert de temps à autre à l'emploi de courtisans « inclassables », comme celle des valets de la chambre qui accueille également des hommes au profil disparate. S'y glissent des employés dont le lien avec la religion est difficile à cerner, comme l'aumônier Noël Badin, qui a pour fonction l'entretien du jardin de Catherine de Médicis à Paris, ou les précepteurs des enfants royaux qui n'étaient pas tous des ecclésiastiques<sup>63</sup>.

<sup>59</sup> À l'exception de Marie Stuart ; la nomination d'un Grand Aumônier et d'un confesseur n'a pas pu se faire pendant le court règne de François II.

<sup>60</sup> *Officiers domestiques de la Reyne Eleonor d'Autriche...*, fol. 1016.

<sup>61</sup> *Officiers domestiques de la maison de la Reyne Catherine de Medicis...*, fol. 1148.

<sup>62</sup> DUBOST J. F., *La France italienne : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, coll. « Aubier histoires », 1997, p. 271.

<sup>63</sup> *Officiers domestiques de la maison de la Reyne Catherine de Medicis...*, fol. 1149. Les serviteurs qui figurent sur cet état de maison et ceux des autres reines du XVI<sup>e</sup> siècle ont été intégrés dans une base de données consultable en ligne : ZUM KOLK C., *La Maison des reines de France au 16<sup>e</sup> siècle. Nobles, officiers et domestiques (1494-1590). Base de données*, Paris, Cour de France.fr, 2007 (<http://cour-de-france.fr/article131.html>).

Notons enfin que c'est dans la rubrique des aumôniers de Louise de Lorraine que nous trouvons maintenant son confesseur, le jésuite Anselme de Bellengreuil<sup>64</sup>. La charge ne dispose plus d'une rubrique à part, ce qui marque son déclin dans la hiérarchie de la chapelle.

Un nouveau venu, le prédicateur, fait son apparition à partir de 1554 ; Charles Ardier, Anthoine Abély, Thomas Beauxamis et Nicolas Le Royer occupent successivement cette charge auprès de Catherine de Médicis ; le dernier servira aussi Louise de Lorraine<sup>65</sup>.

On chercherait en vain des informations relatives aux chantres et aux musiciens ; les états de maison ne sont pas prolixes à leur sujet, un fait déjà souligné par Christelle Cazaux qui a étudié la musique à la cour de François I<sup>er</sup><sup>66</sup>. Brantôme rapporte pourtant que les chantres de Catherine de Médicis constituaient une des attractions principales de la cour :

« [la reine] rendoit fort agreables autant que devotes [les messes et vêpres] par les bons chantres de sa chapelle, qu'elle avoit esté curieuse de recouvrer des plus exquis ; aussi naturellement elle aymoit la musique, et en donnoit souvant plaisir à sa Court dans sa chambre, qui n'estoit nullement fermée aux honnestes dames et honnestes gens<sup>67</sup> ».

La chapelle n'a plus le monopole en matière musicale ; comme chez le roi, on trouve des musiciens et des chantres parmi le personnel de la Chambre et dans l'écurie de la reine. Balthasar de Beaujoyeux, qui est arrivé en France avec un groupe de musiciens en 1555, servira successivement Catherine de Médicis et Marie Stuart comme valet de chambre.

Le roi entretient à la fin du siècle plusieurs chapelles de musique, dont une *Chapelle de plain-pied* qui, composée de 12 à 14 chantres, servait à agrémenter son quotidien, contrairement aux chantres et musiciens de la chapelle ecclésiastique qui intervenaient lors d'événements plus solennels. En 1585, Henri III cède cette chapelle à sa mère<sup>68</sup>. Son directeur est Jean-Baptiste Benciveni qui figure depuis 1560 parmi les aumôniers de Catherine ; en 1573 il devient son Premier Aumônier. Les membres d'une chapelle peuvent changer à plusieurs reprises de maître ; les frontières entre les maisons curiales sont perméables et les passages de l'une à l'autre fréquents.

Les indications fournies par les états de maisons **témoignent de** l'intérêt de cette documentation pour l'étude de l'histoire des charges curiales ; elles permettent de corriger des erreurs qui ont été commises par les érudits du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle à ce sujet, erreurs qui sont reprises de temps à autre dans des études récentes. Les indications relatives aux effectifs fournies par les états doivent néanmoins être prises avec précaution, surtout au XVI<sup>e</sup> siècle, où

---

<sup>64</sup> *Officiers domestiques de la maison de la Reyne Loyse de Lorraine...*, BNF Clairambault 836, fol. 3203.

<sup>65</sup> *Officiers domestiques de la maison de la Reyne Catherine de Medicis...*, fol. 1149.

<sup>66</sup> CAZAUX C., *op. cit.* ; voir aussi CANGUILHEM P., « Catherine de Médicis, la musique, l'Italie », FROMMEL S. et GERHARD W. (dir.), *Il mecenatismo di Caterina de Medici. Poesia, feste, musica, pittura, scultura, architettura*, Venise, Marsilio, 2008, p. 135-148.

<sup>67</sup> BRANTÔME, Pierre de Bourdeilles, abbé de, *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1991, p. 57.

<sup>68</sup> BOUCHER J., *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 1028.

il n'est pas toujours possible de distinguer les acquéreurs d'une charge vénale, qui ne servent pas à la cour, de ceux qui exercent réellement leur charge.

Ces précautions mises à part, la documentation dont nous disposons est – malgré les lacunes importantes qui concernent la période de la guerre de Cent ans - suffisamment fournie pour suivre l'évolution de la chapelle de la reine du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Celle-ci dispose au Moyen Âge d'une chapelle bien fournie dont la taille varie peu, si nous écartons les situations particulières des chapelles de Jeanne d'Évreux et de Charlotte de Savoie. Son évolution structurelle suit de près celle de la chapelle du roi jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; sa taille équivaut à la moitié environ de cette dernière.

Cet équilibre disparaît à la Renaissance avec la diversification des fonctions de la chapelle du roi et sous l'influence de la vénalité des charges. Le statut particulier du roi dans la direction de l'Église de France se reflète dans l'importance croissante de la chapelle dans l'organisation curiale. Sous Louis XI, elle gagne **en** prééminence sur tous les autres départements de sa maison et figure en première place dans les états ; un changement appelé à se prolonger jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La vente massive de la charge d'aumônier à partir de 1528 fait de la chapelle un des services les plus fournis de cette maison ; sur le papier, elle compte à la fin du règne d'Henri III plus de 200 personnes, une taille considérable pour un service qui ne comportait qu'une dizaine d'hommes à ses débuts. Une fois les aumôniers « virtuels » retirés de ce calcul, nous trouvons des chiffres plus raisonnables, avec 30 à 60 personnes dans les années 1570 et 1580.

La chapelle de la reine ne suit pas le même chemin. On ne peut que s'étonner devant la stabilité de ce service. La vénalité comme le clientélisme politique n'ont pas marqué sa structure. Sa place dans l'ordonnance des états démontre qu'elle est considérée, certes, comme un service essentiel, mais pas comme l'un des premiers de la maison de la reine ; les maîtres d'hôtel et la suite féminine ont ici la primauté. Suivant cette logique, la reine apparaît comme la première Dame de France, là où son époux se présente comme le maître du clergé de France et le fils privilégié de l'Église.

Cette stabilité structurelle et nominative implique qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la chapelle ne sert que d'une manière très limitée à l'expression d'une foi ou d'une ferveur religieuse particulière. Hormis le choix des dignitaires qui occupent les charges les plus élevées, c'est par d'autres biais que s'exprime la religiosité de l'épouse royale : par sa piété personnelle, l'ampleur de sa charité et son mécénat religieux. Ce n'est qu'en alliant les résultats de cette recherche avec des études portant sur ces sujets qu'il devient possible de cerner les différentes facettes de la vie religieuse de la reine à la cour de France.